

# L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE TOUT AU LONG DE LA VIE, POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) a vocation à faire plus amplement partager les enjeux écologiques, économiques et sociaux contemporains. Elle permet à chacun de comprendre la complexité et l'interdépendance de ces enjeux afin de faire des citoyens, des acteurs de la transition écologique. L'EEDD doit doter la société des outils nécessaires aux changements qui doivent s'opérer dans nos façons de produire, de consommer et de vivre sur une planète aux ressources limitées.

Le Premier ministre a saisi le CESE d'un avis sur l'EEDD, intégrant l'éducation non formelle et informelle, la formation continue, l'information et la sensibilisation des citoyens et des consommateurs, ainsi que leur participation. Afin de préciser le champ de l'EEDD, le CESE a souhaité s'appuyer à la fois sur l'histoire de ce mouvement et le rôle joué par les différents acteurs, ainsi que sur les textes de référence.

**Véritable éducation à la responsabilité, l'EEDD est au cœur de l'apprentissage de la citoyenneté. Ses méthodes pédagogiques sont fondées sur la réflexion collective, le débat et la démocratie participative.** Cette approche permet de questionner, à partir des enjeux environnementaux, les dimensions économique et sociale du développement durable et de souligner la nécessité d'un continuum éducatif. Il n'y aura pas de transition écologique possible sans éducation au changement.

La réussite d'une telle politique d'éducation et de formation à l'environnement et au développement durable de tous les publics, répondant aux enjeux de la transition écologique, implique de mener dans la durée, de façon itérative, cohérente et convergente, une double démarche :

- **une action volontariste de l'État et des collectivités locales**, inscrite explicitement dans les politiques publiques d'éducation et de formation, d'information, de jeunesse, comme dans celles de l'environnement, du développement durable, de l'aménagement du territoire, etc. ;
- **un développement plus concerté, suivi et valorisé, de projets multi-partenariaux** impliquant ensemble tous les acteurs publics et la diversité des acteurs de la société civile, les enseignants, les éducateurs, les formateurs et le monde de la recherche.

Enfin, un véritable effort d'exemplarité des acteurs publics doit être réalisé pour accompagner cette démarche éducative et assurer sa crédibilité.

**Retrouvez les initiatives des différents acteurs de la société civile, recueillies par le CESE sur <http://eedd.lecese.fr>**



**Allain Bougrain Dubourg**

est président de la LPO et producteur, réalisateur, conférencier, écrivain. Il siège au CESE à la section de l'environnement, où il représente le groupe environnement et nature.

#### Contact :

[allain.bougrain-dubourg@lecese.fr](mailto:allain.bougrain-dubourg@lecese.fr)  
01 44 43 62 27



**Antoine Dulin**

est délégué national aux Scouts et Guides de France . Il siège au bureau du CESE, à la section de l'environnement, à la section des affaires sociales et de la santé, à la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques en tant que vice-président, où il représente le groupe des organisations étudiantes et mouvements jeunesse.

#### Contact :

[antoine.dulin@lecese.fr](mailto:antoine.dulin@lecese.fr)  
01 44 43 62 27

Dans son avis qu'il a conçu comme une boîte à outils pour développer l'EEDD pour tous, tout au long de la vie, le CESE préconise notamment de :

## **DIFFUSER L'EEDD DANS LA FORMATION INITIALE :**

- les modalités d'une évaluation des connaissances des élèves sur les enjeux du développement durable devront être étudiées par niveau et par cycle ;
- les sorties natures et classes de découverte doivent être systématisées et la réglementation relative à ces sorties évaluée ;
- le temps périscolaire pourrait être mobilisé au profit de projets d'EEDD au sein même de l'école, en s'appuyant sur les projets éducatifs territoriaux ;
- l'enseignement supérieur doit intégrer l'EEDD au cœur de tous les cursus et matières, en lien avec les secteurs professionnels ;
- l'EEDD doit s'inscrire dans la formation initiale et continue des enseignants et des personnels de l'Éducation nationale.

## **DÉVELOPPER L'EEDD DANS LE CADRE PROFESSIONNEL ET LES CURSUS DE FORMATION CONTINUE**

- l'EEDD doit s'articuler avec d'autres politiques telles que la RSE, la RSO et l'éco-responsabilité ;
- un chapitre consacré à l'EEDD devrait être introduit dans les rapports de développement durable lorsqu'ils sont réalisés par les entreprises ;
- l'EEDD doit être articulée avec la réflexion sur l'évolution des métiers, les formations à l'EEDD devant être assurées par des organismes agréés et des formateurs reconnus ;
- à travers les têtes de réseaux professionnels, il est nécessaire de sensibiliser les TPE-PME à l'EEDD et leur offrir des modalités de formation spécifiques ;

## **FAIRE DES CITOYENS ET DES CONSOMMATEURS DES ACTEURS AVERTIS TOUT AU LONG DE LA VIE**

- la responsabilisation et le choix du consommateur doivent être développés au travers d'informations claires et fiables sur les produits
- des partenariats entre acteurs publics et privés et médias audiovisuels publics doivent permettre de populariser la démarche d'EEDD grâce à des émissions dédiées ;
- une réflexion devrait être conduite sur l'élargissement des missions de suivi des programmes du CSA à l'EEDD ;
- voir les journées européennes du patrimoine unir le patrimoine naturel et le patrimoine culturel, pour dynamiser une vision positive et festive de la biodiversité
- un répertoire des initiatives articulant EEDD et participation citoyenne devrait être constitué, pour inciter à l'engagement.

## **MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS PUBLICS, PRIVÉS, ASSOCIATIFS POUR FAIRE DE L'EEDD UN PROJET COLLECTIF FÉDÉRATEUR ET PORTEUR D'EXEMPLARITÉ**

- un volet EEDD doit être inséré dans tous les plans et schémas de politiques publiques ;
- le Conseil national de la transition écologique (CNTE) pourrait utilement créer en son sein une commission dédiée à l'EEDD ;
- un état des lieux de l'ensemble des initiatives en matière d'EEDD doit être engagé ;
- les actions de sensibilisation et d'éducation à l'EEDD devraient faire l'objet de financements pluriannuels, en envisageant notamment la création d'un fonds régional dédié à l'EEDD.